Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023_11_191-DE

Département du Gard Arrondissement de Nîmes Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-11-191 Séance du 29 novembre 2023

Objet : Démolition de l'espace municipal de la Citadelle - Demande de subvention au titre de la DPV 2024

Nombres d'élus total : 33					
présents	résents ayant donné				
	procuration				
27	5	1			

VOTE A l'unanimité	Contre : 0
	Abstention: 7

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 novembre 2023.

Conseillers municipaux présents: Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Mourad ABADLI, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Christian BAUME procuration à P. BERTHOMIEU, Sandrine ANGLEZAN procuration à M. FOND-THURIAL, Sylvain HILLE procuration à M. CEGIELSKI, Marilyne FOURNIER procuration à C. MUCCIO, Alain POMMIER procuration à J-L MORELLI

Conseillers municipaux absents : Pascale BORDES

Secrétaire de séance : Monique GRAZIANO-BAYLE

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID: 030-213000284-20231129-2023_11_191-DE

Objet : Démolition de l'espace municipal de la Citadelle - Demande de subvention au titre de la DPV 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signé pour la période 2015-2024 et sa reconduction « engagement quartiers 2030 » pour la période 2024-2026,

Considérant le règlement de la Dotation Politique de la Ville,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique. du 15 novembre 2023,

Depuis plusieurs mois, la tranquillité du quartier de la Citadelle est fortement perturbée par des activités illicites essentiellement conduites par des délinquants venus d'autres territoire plus ou moins éloignés de Bagnols-sur-Cèze. La lutte contre ce trafic est une priorité d'action absolue de la Ville et de la Préfecture du Gard via la Direction départementale de la sécurité publique.

Dans ce cadre, la cessation des activités commerciales conduites par les occupants du centre Flemming (propriété de la Ville) apparait comme un levier stratégique au sein d'un plan d'actions plus global.

En outre, des besoins de reconfiguration des espaces publics du quartier et notamment de son maillage viaire (axes routiers et circulation douce) sont identifiés notamment dans le cadre du schéma cyclable de la Ville qui irrigue les QPV et relie l'ensemble des quartiers et points d'attraction de la commune.

Aussi, la démolition du bâtiment dit « centre Flemming » a été décidée et sera conduite dès le premier trimestre 2024. Il est à noter que les équipements de loisirs (parc et citystade) seront maintenus sur place et reconfigurés au besoin.

Par sa localisation et par le rôle déterminant que jouera cette démolition dans la tranquillité publique des riverains, la Ville souhaite solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024.

Le projet présente un coût de 354 256€ HT et de 425 107€ TTC. La subvention sollicitée au titre de la DPV s'élève à 60% du montant HT des travaux soit 212 554€.

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 15 novembre 2023,

Publié le ID: 030-213000284-20231129-2023_11_191-DE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité - 7 abstentions (J. JACKEL, T. VINCENT, B. NASS, J-L MORELLI, A.POMMIER procuration à J-L MORELLI, L. MARQUES ROUX, O.WIRY):

de valider le plan de financement ci-contre,

	Cout HT	Coût TTC	Financeurs	Montant HT	% HT	Montant TTC	% TTC
Diagnostic avant démolition phase 1- forfait	1 200 €	1 440 €	Etat - DPV 2024	212 554 €	60%	212 554 €	50%
Diagnostic avant démolition phase 2- forfait	750 €	900 €					
Diagnostic amiante - analyse échantillon (35€*100 échantillons)	3 500 €	4 200 €	Ville de Bagnols-sur-Cèze	141 702 €	40%	212 554 €	50%
Déplacement du citystade	50 000 €	60 000 €					
Travaux préalables, libération des locaux	150 000 €	180 000 €					
Démolition	68 806 €	82 567 €	Address of the conference of the contract of t				
Déplacement poste ENEDIS	80 000 €	96 000 €					
Total	354 256 €	425 107 €	Total	354 256 €		425 107 €	

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 212 554 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener tous les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 29 novembre 2023.

Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

0 4 DEC. 2023

et publié le @ 4 DEC. 2023 Le Maire Jean-Yves CHAPELET